

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Septembre 2022

184x22

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA DIRECTION RÉGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES (DRAC) DANS LE CADRE DU FONDS ACCESSIBILITÉ

Le Maire rappelle que l'Etat, dans le cadre de sa politique de soutien à l'investissement et au fonctionnement des bibliothèques municipales, a mis en place un concours particulier relatif aux bibliothèques au titre de la dotation générale de décentralisation (DGD).

Une partie de ce dispositif est consacrée à l'accessibilité des structures artistiques ou culturelles pour les personnes en situation d'handicap, les personnes âgées, et les personnes hébergées ou accompagnées au sein d'établissements médico-sociaux ou de santé. La notion de structures artistiques ou culturelles recouvre des structures ayant notamment trait aux domaines du livre et de la lecture, du cinéma et de l'audiovisuel, ou encore du spectacle vivant.

Suite à la rénovation urbaine du quartier de la Gavotte et à l'implantation d'un tiers-lieu culturel, nommé « Idéethèque », la ville des Pennes Mirabeau souhaite mener des actions permettant aux personnes en situation de handicap de participer à la vie culturelle de « l'Idéethèque ».

Ces actions consistent en des achats de documents accessibles tels que des livres sonores, des livres en braille, avec de grands caractères ou encore tactiles, de la formation du personnel et également des conférences en langue des signes.

Dans ces conditions, il est demandé au Conseil Municipal d'approuver la demande de subvention auprès de la DRAC pour les actions proposées selon le plan de financement suivant :

| ACTIONS | MONTANT HT | |
|---|-------------------|------|
| <i>Achats de documents</i> | 1 281,68 € | |
| <i>Formation du personnel</i> | 2 000,00 € | |
| <i>Conférences en langue des signes</i> | 2 491,68 € | |
| TOTAL | 5 773,36 € | |
| <i>Subvention escomptée de la DRAC</i> | 3 500 € | 61 % |
| <i>Autofinancement</i> | 2 273,36 € | 39 % |

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

- SOLLICITE la demande de subvention de l'aide de l'Etat pour le financement des actions menées en faveur de l'accessibilité de l'Idéethèque,
- AUTORISE Le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents à cette demande ;

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

LE SECRETAIRE
EMELINE COCH

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 30 septembre 2022
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE
JEAN-MARC LEONETTI